

chargées de la réglementation les évaluations les plus scientifiques de l'influence de l'environnement sur la santé humaine et il exerce sa compétence dans les domaines connexes de la radioprotection et de l'hygiène du milieu. Le ministère de l'Environnement est chargé de la recherche et des activités de réglementation ayant particulièrement trait aux effets de la pollution de l'air et de l'eau, à l'élimination des déchets solides, aux pesticides et aux autres contaminants, à la qualité de l'eau et au bruit.

La majorité des provinces ont créé, au sein de leur ministère de la santé, des organismes chargés de traiter des problèmes d'hygiène liés au travail et à l'environnement. Sur le plan provincial, comme sur le plan fédéral, il existe un lien étroit entre fonctionnaires responsables des questions de santé et fonctionnaires chargés de l'évaluation et du contrôle de l'environnement. La coordination des nombreuses activités provinciales, au sein des provinces, et entre celles-ci et le gouvernement fédéral, est habituellement assurée par des conseils et des comités consultatifs.

Un certain nombre d'organismes fédéraux – notamment le Conseil de recherches médicales, le Conseil de recherches pour la défense, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministère des Affaires des anciens combattants – se consacrent à la recherche médicale ou lui apportent leur soutien. Le Conseil national des recherches se livre à des études de radiobiologie et d'autres sciences biologiques importantes pour la santé. Les principaux organismes fédéraux qui s'intéressent aux données statistiques sur la santé sont Statistique Canada, la Direction de l'économie et de la statistique sanitaires et la Direction générale de la planification à long terme du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et, selon les programmes en cours d'exécution, certains autres services de ce ministère.